



Conseil communautaire à la Communauté de communes

Mercredi 8 juillet 2015

I - ACCEPTATION DU COMPTE RENDU DU PRECEDENT CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur Jacques Mozzi Ravel indique que dans le CR il y a une erreur d'écriture entre excédent au lieu déficit pour budget Atelier Relais.

En tenant compte de corrections demandées, les membres du conseil communautaire acceptent les comptes rendus du 3 juin 2015.

II – AVENIR CCVE ET ORIENTATION

Le Président, ayant pris l'engagement que la CCVE reverserait le FPIC aux communes, regrette que le conseil municipal de Saint Christophe/Roc n'ait pas modifié revoté sa position pour montrer l'attachement de la commune au territoire.

Pour ce qui est du rapprochement avec le ou les communautés de communes voisines, une demande de rencontre a été faite à plusieurs reprises, notamment en juillet 2014 et en juillet 2015. Les présidents se rencontreront au mois de septembre car il est primordial de faire une proposition à la Préfecture avant le projet de la CDCI. La volonté, pour atteindre le seuil des quinze mille est de s'unir avec les territoires voisins de Gâtine Autize et de Pays Sud Gâtine. A défaut, reste la possibilité du Haut Val de Sèvres. Après rencontre informelle, il apparaît qu'il n'y pas d'opposition ferme mais qu'il conviendrait d'approfondir l'orientation car cette communauté est déjà sollicitée par d'autres.

Monsieur FERRON souhaite rappeler que la commune de St Christophe fragilise l'unité et la solidarité du territoire.

Une fusion avec une autre communauté pourrait faire s'éloigner l'exécution des projets locaux.

III - DM SERVICE AMD ET CCVE

SERVICE AMD

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
60628 Autres fournitures non stockés	300 €	73311 SAAD	11 027 €

61561 Maintenance informatique	200 €	6419 Indemnités journalières	300 €
6161 Assurance	600 €		
6251 déplacements	2 500 €		
6218 Autre personnel extérieur	-3 000 €		
64131 Personnel non titulaire	10 000 €		
64514 Cotisation Assedic	400 €		
673 Titres annulées	327 €		
TOTAL	11 327 €		11 327 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
28184 Amortissement mobilier	- 209 €		
28183 Amortissement matériel informatique	209 €		
TOTAL	0 €		

COM COM VAL D'EGRAY

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
6188 Autres frais divers	-7500 €		
6574 Subvention aux associations	7 500 €		
TOTAL	0 €		

IV - PRESENTATION ACCUEIL JEUNES ENFANTS

Présentation du power point par Pauline VIEL.

Echanges/Questions après la présentation :

- 2) Importance de calculer précisément les coûts en terme de fonctionnement (hors charges de personnel) : ménage, consommation (chauffage, eau, électricité) et petit entretien.
- 3) Les trajets domicile – multi-accueil doivent se calculer non pas en terme de distance mais en terme de temps.
- 4) Le Centre socio-culturel du Val d'Egray sera le gestionnaire de l'accueil mis en œuvre par la collectivité.

Christian Dubray, Directeur du Centre socio-culturel, apporte quelques précisions :

- Le nombre de famille dont les 2 parents travaillent est supérieur (en pourcentage) sur le Val d'Egray que sur le reste des Deux-Sèvres.
- La puéricultrice de secteur précise que le nombre d'Assistantes Maternelles stagne. D'ici 5 ans, de nombreuses assistantes maternelles prendront leur retraite.
- Le fonctionnement d'un lieu d'accueil sur un seul site facilite la gestion en termes de personnels et de gestion des places libres.

Le Président propose un vote des membres du Conseil communautaire sur le choix d'un seul site ou de 2 sites.

17 voix pour le choix d'un seul site.

Le Président donne mandat au groupe de travail d'affiner le scénario n° 1 sur l'accueil du jeune enfant sur un seul site et d'en proposer une présentation lors d'un prochain Conseil communautaire.

V - ACQUISITION DE MATERIEL SPORTIF POUR LE POLE SPORTIF

Il n'est pas possible de tirer un câble pour remplacer les filets des terrains de badminton, il faut acheter des filets.

Accord du conseil pour l'achat de tapis chariots, ballons, panneaux de score tennis, chariot de step, poteau badminton et filets, matériel de gymnastique pour un montant global de 24 000 €.

VI – REMPLACEMENT DE DELPHINE GLAIZAL

Suite à la démission de Mme Delphine GLAIZAL au conseil municipal de la Commune de St Christophe sur Roc qui était conseillère communautaire, Mme Virginie TESSIER est nommée à sa place, conseillère communautaire représentant la commune de St Christophe sur Roc.

VII – AVENANT TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA ZAE MONTPLAISIRS

Signature de l'avenant n° 3 et 4 de l'entreprise EIFFAGE pour l'aménagement de la ZAE de Montplaisirs.

L'avenant n° 3 vise à substituer la dénomination sociale de l'entreprise titulaire du lot 1 anciennement SOHETRA (route de l'Atlantique – 79260 LA CRECHE) qui est devenu EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS SUD OUEST à compter du 1^{er} janvier 2013.

L'avenant n° 4 a pour objet d'ajuster la consistance des travaux de finition en intégrant au marché initial de nouvelles prestations. Sans modifier le montant du marché.

VIII – AVENANTS ET DEVIS CLOTURE POLE SPORTIF

Signature de l'avenant n° 2 de l'entreprise BONNEAU ET FILS (lot 1 VRD du marché pôle sportif) d'un montant négatif de -490 € HT pour La suppression du mobilier urbain. Ce qui porte à 219 897 € HT le montant du marché de l'entreprise BONNEAU.

Signature de l'avenant n° 1 de l'entreprise ADC Peinture (lot 10 Peinture du marché pôle sportif) d'un montant négatif de -826.72 € HT pour La suppression de la peinture signalétique. Ce qui porte à 6 588,68 € HT le montant du marché de l'entreprise ADC Peinture.

Signature, après consultation du devis de l'entreprise BROSSARD pour l'achat de panneaux et poteaux pour la clôture du pôle sportif, le montant est de 5 473,33 € TTC.

Commission de sécurité à émis un avis favorable.

Inauguration le samedi 12 septembre à 11h45

IX – AUTORISATION HEURES SUPPLEMENTAIRES

Bénéficiaires de l'I.H.T.S.

Le conseil décide à l'unanimité d'instituer selon les modalités suivantes et dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires aux agents relevant des cadres d'emplois suivants :

Filière	grade	Fonctions ou service (le cas échéant)
Administrative	Adjoint administratif 1 ^{er} classe Rédacteur Attaché	Service administratif Service Aide à domicile Service Administratif
Technique	Adjoint technique 1 ^{er} classe Adjoint technique 2 ^{eme} classe	Service Technique Service portage de repas
Sociale	Adjoint social 2 ^{ème} classe	Service d'aide a domicile

X – PARTICIPATION VOIRIE DE LA COMMUNE DE XAINTRAY

La commune de Xaintray a aménagé le bourg de la commune devant l'école, une partie voirie a été faite dans la cadre de cet aménagement. Qui consiste en l'aménagement de la place devant l'église avec une création de voie permettant au bus scolaire de faire demi-tour.

Suivant le règlement intérieur de la communauté de communes du Val d'Egray concernant les travaux voirie, la communauté de communes accorde une participation à hauteur de 25% du coût estimatif des travaux 15 600 € soit une somme de 3 900 €.

Travaux de voirie :

Signature d'un marché à procédure adaptée pour les travaux de voirie sur le territoire du Val d'Egray avec l'entreprise COLAS, 5 rue des sablières – 79600 AIRVAULT, qui est retenue après consultation pour 261 089,40 TTC (tranches conditionnelles comprises).

Une nouvelle consultation sera faite et si des communes sont intéressées nous pourrions faire une consultation commune.

XI – TARIFS DU SICTOM

Validation des tarifs proposés par le SICTOM pour l'année 2015 :

- 64 € par habitant avec un plafond de 4 personnes par habitation,
- 128 € pour les résidences secondaires
- 64 € pour les gîtes ruraux et chambres d'hôtes

Les étudiants présentant un justificatif de leur redevance ou taxe d'ordures ménagères de leur ville universitaire seront exonérés.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire accepte que ces tarifs soient appliqués sur le territoire du Val d'Egray pour l'année 2015.

XII – REGLEMENT INTERIEUR SERVICE AMD

Le règlement intérieur du service AMD a été étudié par les membres du CT et du CHSCT placés auprès du CDG79. Un avis favorable a été émis lors de la séance du 26 mai 2015.

Il est proposé aux membres du conseil communautaire après lecture des principaux chapitres de l'adopter.

Principaux chapitres :

- Statut et missions des aides à domicile
- Organisation du travail
- Droits et obligations
- Santé et sécurité au travail
- Discipline

XIII – QUESTIONS DIVERSES

4° - Avenant et sous traitant MSP

Autorisation de signature de la déclaration de sous traitance pour le marché de la construction d'une maison de santé du lot 4 Ossature bois, Charpente Bardage menuiserie extérieur de l'entreprise COPPET SAS, avec l'entreprise JANSSENS CONSTRUCTION BOIS – 10 Avenue du Bois de la dame – 79100 SAINT JEAN DE THOUARS d'un montant maximum de 10 200 € HT.

Des ouvriers travaillent la nuit, le dimanche, les élus s'interrogent sur le respect du droit du travail. D'après les informations l'architecte confirme que le droit du travail est respecté

5° - Prêts MSA et caisse d'épargne

Prêt MSA

Monsieur le Président informe les membres du Conseil communautaire que la Communauté de communes a sollicité un prêt auprès de la Mutualité Sociale Agricole Sèvres Vienne pour le financement de la Maison de Santé Pluridisciplinaire. La Caisse de Mutualité Sociale Agricole Sèvres Vienne (CMSA) a consenti un prêt à la Communauté de communes de 200 000 € sur une durée de 10 ans. Le prêt consenti est sans intérêt.

La Communauté de communes du Val d'Egray s'engage à rembourser directement à la CMSA, par annuités constantes, le montant du prêt.

Prêt Caisse d'Epargne

Le Conseil Communautaire vote la réalisation à la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES d'un emprunt d'un montant de 150 000 **EUROS**, en 20 **ans**, au moyen de *semestrialités* payables aux échéances qui seront indiquées dans le contrat de prêt et comprenant la somme nécessaire à l'amortissement *progressif (avec échéances constantes)* du capital et l'intérêt dudit capital au **Taux Fixe de 2.19% l'a** destiné à financer **Objet du prêt CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTE**.

Cet emprunt est assorti d'une commission d'engagement d'un montant de 250 **EUROS**.

6° - Nuits Romane

Le président de la communauté de communes du Val d'Egray demande l'autorisation de verser une subvention exceptionnelle de 1000 € chacune dans le cadre des Nuits Romanes, aux communes de Ste Ouenne et Xaintray.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le Président à verser 1000 € à la commune de Ste Ouenne et 1000 € à la commune de Ste ouenne dans le cadre de l'organisation des nuits romanes.

Communiquer de façon commune sur les nuits romanes

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

M. LEMAITRE :

M. SOUCHARD :

M. JEANNOT :

Mme EVRARD :

Mme ISZRAELEWICZ

Mme PETIT : Absente excusée

M. BERNIER : Absente excusé

M. BARATON :

M. FERRON :

M. MARTIN :

M. MOZZI RAVEL :

M. NZECK SAM NDECK :

M. MORIN : Absent excusé

Mme GIRALDOS :

Mme HARRAULT :

Mme THUILLAS :

Mme BORDAGE : Absente excusée

Mme GLAIZAL :

M. BRAUX :

M. DROCHON :

M. JAMONEAU :

M. MORINEAU : Absent excusé

M. PETORIN :

M. TROUVAT :